

L'accompagnement des communautés de communes par le Conseil général de la Somme vers l'Agenda 21

Troisième rencontre Agenda 21 en Picardie – 27 janvier
2015



Sommaire

- **Agenda 21 du département de la Somme : les principales étapes**
- **Déploiement de la démarche A21 : intérêts et objectifs**
- **Démarche d'accompagnement proposée**

Agenda 21 du Département de la Somme : les principales étapes

Agenda 21: les principales étapes

- Démarche DD/Agenda 21 engagée depuis 2004 au CG80
- 1^{ère} étape : Démarche engagée sur la base de diagnostics (diagnostic de territoire au regard du développement durable, diagnostic des pratiques internes, étude positionnant les départements au regard du DD, enquête auprès de la population)
- 2^{ème} étape : les pistes stratégiques
3 Enjeux stratégiques, 14 objectifs adoptés par l'Assemblée départementale en mai 2009

Agenda 21: les principales étapes

- *3ème étape : Elaboration et adoption de l'Agenda 21: 80 projets durables en Somme*
- *4ème étape : mise en œuvre et évaluation*
- *5ème étape : élaboration de l'Acte II de l'Agenda 21*

Agenda 21: Trois périmètres à l'action

Le fonctionnement interne

Les politiques et compétences

Les actions d'animation
et de partenariat

L'Agenda 21

Préparer
UN AVENIR DURABLE
des territoires de la Somme



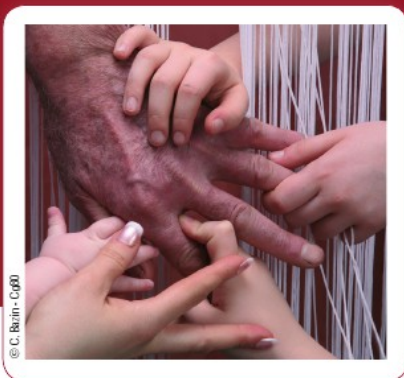
Enjeu N° 1

35 projets s'articulant autour de 6 objectifs majeurs :

- Favoriser l'accès au savoir et la réussite de nos enfants
- Favoriser le développement économique du territoire
- Favoriser l'emploi durable
- Favoriser l'aménagement équilibré du département
- Favoriser la préservation des ressources, espaces naturels, de la biodiversité et la lutte pour le climat
- Favoriser des infrastructures de communication durables

L'Agenda 21

Permettre à nos concitoyens
DE BIEN VIVRE
en pays de Somme



Enjeu N° 2

20 projets s'articulant autour de 4 objectifs :

- Renforcer les solidarités
- Développer et retisser du lien social
- Améliorer la qualité de vie
- Favoriser le transport collectif

L'Agenda 21

Faire du Conseil général de la Somme
UN ACTEUR EXEMPLAIRE
du développement durable



© P. Paris - Cg00

Enjeu N° 3

25 projets s'articulant autour de 4 objectifs :

- Appliquer les valeurs du développement durable à la politique des ressources humaines
- Accentuer l'effet levier de la commande publique
- S'adapter aux enjeux et finalités du développement durable
- Gérer durablement le patrimoine du Conseil général

Déploiement de la démarche A21 : intérêts et objectifs

Déploiement de la démarche A21 : intérêts et objectifs

PRÉPARER UN AVENIR DURABLE POUR LA SOMME

FAVORISER L'AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

PROJET 19 :
Encourager les projets d'Agendas 21 locaux

CONTEXTE
Le département de la Somme est peu pourvu d'Agenda21 ou de programmes d'actions de développement durable. Le Département qui a adopté son Agenda21 a pour ambition de faire rayonner le développement durable sur l'ensemble du territoire, de fédérer les initiatives portées par les échelons infradépartementaux tels l'élaboration des plans climat locaux, programmes locaux de prévention déchets...

Le Département peut inciter ces territoires à mettre en place des stratégies de développement durable en favorisant l'émergence d'Agendas21 locaux. Il convient de susciter des prises de conscience au niveau des territoires n'ayant pas encore intégré une vision développement durable dans leurs projets et leur apportant notamment l'expertise nécessaire.




ACTIONS

- Création d'un réseau des collectivités locales du Département s'inscrivant ou souhaitant s'inscrire dans une démarche de développement durable,
- Appel à projets visant à l'émergence d'Agendas21 locaux,
- Accompagnement technique et financier du Département à destination des collectivités locales retenues dans le cadre de l'appel à projet souhaitant mettre en œuvre leur Agenda21,
- Mise en œuvre du plan d'actions et suivi.

OBJECTIFS

- Orienter les territoires vers le développement durable,
- Assurer un développement local équilibré et raisonné,
- Optimiser l'action collective de développement durable,
- Apporter un appui auprès des collectivités désireuses d'impulser un Agenda21.

INDICATEURS

Nombre de candidatures à l'appel à projets AG21 locaux - nombre d'AG21 locaux adoptés.

2009	2010	2011	2012
------	------	------	------

Partenaires
Collectivités locales et territoriales, ADEME, Région

Projet 19 de l'Agenda 21 départemental

Stratégie de déploiement en deux phases :

Phase 1 : Elaboration des outils nécessaires à l'accompagnement des collectivités infra-départementales

Phase 2 : Animation et mobilisation des EPCI

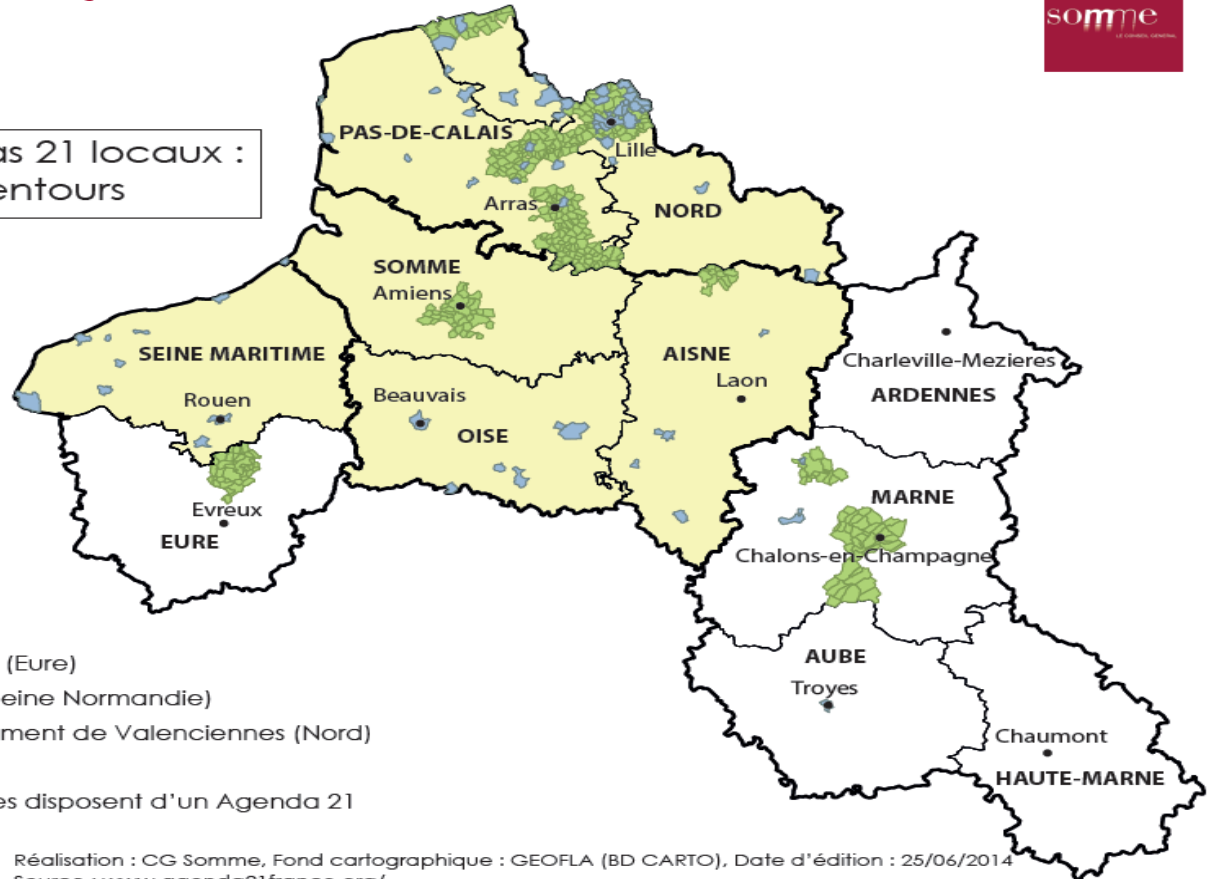
Déploiement de la démarche A21 : intérêts et objectifs

- *Logique de cohérence, de lisibilité et d'articulation de l'action départementale en terme de DD sur les territoires*
- *Territorialisation et ancrage sur le territoire des priorités départementales : effet démultiplicateur en terme de développement durable*
- *Développement du principe de co-responsabilité des acteurs*
- *Enrichissement de projets de territoire visant à intégrer des stratégies étayées sur des problématiques propres aux territoires (éducation, santé, mobilité, culture....)*

Déploiement de la démarche A21 : intérêts et objectifs



Etat des lieux des Agendas 21 locaux :
La Picardie et ses alentours



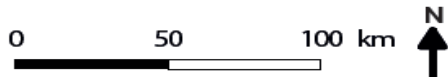
LEGENDE

- Commune ayant un Agenda 21 local
- EPCI ayant un Agenda 21 local
- Departement ayant un Agenda 21
- Departement sans Agenda 21

Non représenté :

- Syndicat Mixte du Pays des Hautes falaises (Eure)
- PNR des boucles de la Seine-Normandie (Seine Normandie)
- Syndicat Mixte intercommunal d'assainissement de Valenciennes (Nord)
- PNR de la Montagne de Reims (Marne)

NB : L'ensemble des Régions cartographiées disposent d'un Agenda 21



Réalisation : CG Somme, Fond cartographique : GEOFLA (BD CARTO), Date d'édition : 25/06/2014
Source : www.agenda21france.org/



Démarche d'accompagnement du Conseil général de la Somme

Démarche d'accompagnement : élaboration d'outils

- Réalisation de fiches développement durable par EPCI
- Analyse à partir des portraits et des projets de territoire



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
VIMEU INDUSTRIEL



ETAT DES LIEUX DES INITIATIVES ET DES PROJETS
TERRITORIAUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE¹

ADHESION CLUB CLIMAT	
	<ul style="list-style-type: none">• Adhésion de la communauté de Communes• Bilan énergie-effet de serre simplifié• Animations-tests de sensibilisation au changement climatique en lien avec la mallette pédagogique en 2014
MOBILITE	
✓ Plan et schéma de déplacement	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation un schéma des déplacements à l'échelle du Pays• Plan de Déplacement des Entreprises en collaboration avec IAbbevilleois et le Pays des trois vallées
✓ Transport en commun	<ul style="list-style-type: none">• Sensibilisation au covoiturage avec Relouzeo.• Développer et renforcer le dispositif de transport à la demande (TAD)• Poursuite de la modernisation de la flotte des bus de la CCVI• Transport scolaire, périscolaire et extrascolaire des enfants des communes membres
✓ Transport doux	<ul style="list-style-type: none">• Création de pistes cyclables• Création de pédibus pour les déplacements des élèves entre les domiciles et l'école et/ou entre les infrastructures sportives ou de restauration.
ENERGIE	
✓ Développer les modes de production d'énergie durable	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'une étude de faisabilité d'une unité de méthanisation sur le territoire• Participation à l'étude d'une zone de développement de l'éolien en partenariat avec les intercommunalités voisines (Eresle maritime, Blangy-sur-Eresle, Baie de Somme Sud)

¹ D'après l'état du projet de territoire de l'EPCI

Démarche d'accompagnement : élaboration d'outils

Rédaction d'un Guide méthodologique pour la mise en place d'un projet territorial de développement durable ou Agenda 21 local

- *Objectif : rendre accessible la démarche d'Agenda 21 local aux élus et techniciens des communes et EPCI*



Démarche d'accompagnement : élaboration d'outils

Guide structuré en 3 parties :

Rappel du concept et des principes du développement durable

Etapas pour l'élaboration d'un projet territorial de développement durable

Annexes

Démarche d'accompagnement : élaboration d'outils



Démarc d'accompagnement : élaboration d'outils

Annexes



Liste non exhaustive de contacts utiles

Fiche de poste pour le recrutement d'un chargé de mission DD
ou Agenda 21

Exemple de questionnaire à destination de la population

Exemple de fiche Enjeu

Exemple d'application de la loi grenelle 2 dans un Agenda 21
local

Tableau de bord de suivi des indicateurs du territoire

Exemple de fiche action

Démarche d'accompagnement : animation et mobilisation des EPCI

- *Mise à disposition de l'ingénierie de la Délégation au développement durable et des différents services du CG80 en lien avec les services de l'Etat (DREAL-DDTM) pour les EPCI souhaitant engager une réflexion sur la démarche A21*
- *Mise en place d'une expérimentation d'accompagnement d'une ou deux EPCI vers un Agenda 21*

Merci de votre attention

Conseil général de la Somme

43, rue de la République

80026 Amiens Cedex 1 – CS 32 615

Tél. 03 22 71 80 80

a.delannoy@somme.fr